

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 16 juin 2017	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2017-371

Affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec les instructions budgétaires et comptables M57 et M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du Compte administratif doit être décidée préalablement à sa reprise dans la cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que dans le cadre des instructions précitées, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement », composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

De ce fait, le Compte administratif fait, dans la majorité des cas, apparaître au niveau de la section d'investissement un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement prévu et non réalisé et un résultat excédentaire en section de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement ; étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (ligne 002) (report à nouveau créditeur) ou à titre de dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Ceci étant exposé, les résultats de clôture des différents budgets, y compris ceux des régies à simple autonomie financière, apparaissant au Compte administratif 2016 que vous venez d'adopter se présentent comme suit :

Section d'Investissement					Section de Fonctionnement					Résultats nets affectables aux mesures nouvelles
Résultat antérieur	Solde d'exécution 2016	Résultat cumulé	Solde des RAR	Résultats nets 2016	Résultat antérieur	Solde d'exécution 2016	Résultat cumulé	Solde des RAR	Résultats de clôture 2016	
05 - Budget Principal										
-29 131 951,57	-76 648 102,71	-105 780 054,28	-78 865 562,63	-184 645 616,91	91 473 318,40	154 303 934,72	245 777 253,12	-6 495 549,56	239 281 703,56	54 636 086,65
11 - Déchets Ménagers										
4 585 481,61	-1 990 939,09	2 594 542,52	-2 154 267,85	440 274,67	139 284,57	3 689 858,33	3 829 142,90	-29 407,30	3 799 735,60	4 240 010,27
21 - Assainissement										
759 016,42	-5 577 000,23	-4 817 983,81	-1 853 008,01	-6 670 991,82	23 531 394,28	16 916 995,06	40 448 389,34	0,00	40 448 389,34	33 777 397,52
22 - Régie du SPANC										
157 926,00	0,00	157 926,00	0,00	157 926,00	23 059,47	20 113,99	43 173,46	0,00	43 173,46	201 099,46
24 - Régie restaurant adm.										
-62 589,65	132 732,06	70 142,41	-49 151,01	20 991,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 991,40
31 - Transports										
-13 660 575,74	-18 297 923,46	-31 958 499,20	-1 441 825,61	-33 400 324,81	48 266 489,12	20 290 728,30	68 557 217,42	-5 134 947,78	63 422 269,64	30 021 944,83
62 - Caveaux										
202 088,40	-5 901,35	196 187,05	0,00	196 187,05	61 443,46	32 506,70	93 950,16	-50 431,21	43 518,95	239 706,00
63 - Sce. Ext. Pompes Funèbres										
30 406,87	0,00	30 406,87	0,00	30 406,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 406,87
64 - Crématorium HT										
-259 374,82	-863 783,34	-1 123 158,16	886 330,04	-236 828,12	112 443,87	160 914,90	273 358,77	0,00	273 358,77	36 530,65
71 - Réseau de chaleur										
-326 835,31	-805 018,18	-1 131 853,49	1 536 718,41	404 864,92	1 092 929,84	245 363,35	1 338 293,19	0,00	1 338 293,19	1 743 158,11
81 - Lotissements										
1 105 918,11	-33 926,63	1 071 991,48	1 404 851,65	2 476 843,13	5 875,51	0,00	5 875,51	-2 371 092,72	-2 365 217,21	111 625,92
82 - Zones Aménag. concertées										
1 498 402,19	106 196,59	1 604 598,78	1 316 295,94	2 920 894,72	20 343,30	93 015,21	113 358,51	-1 987 693,65	-1 874 335,14	1 046 559,58
83 - Z.A.C du Tasta Bruges										
253 634,55	-27 341,82	226 292,73	731 035,25	957 327,98	589,78	0,00	589,78	-663 045,40	-662 455,62	294 872,36
84 - Z.A.C des quais de Floirac										
1 784 112,07	-1 784 112,07	0,00	723 554,21	723 554,21	138,55	0,00	138,55	-723 566,58	-723 428,03	126,18
92 - Régie de l'Eau Industrielle										
24 814,99	37 320,83	62 135,82	-89 400,00	-27 264,18	77 579,22	103 725,19	181 304,41	0,00	181 304,41	154 040,23
TOTAL TOUS BUDGETS										
-33 039 525,88	-105 757 799,40	-138 797 325,28	-77 854 429,61	-216 651 754,89	164 804 889,37	195 857 155,75	360 662 045,12	-17 455 734,20	343 206 310,92	126 554 556,03

Dans ces conditions, et dans le respect des textes en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transports de voyageurs » et M49 « Eau et Assainissement » ;

VU le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les modalités de vote du budget (délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008) ainsi que le mode de provisionnement des risques (délibération n°2008/0747 du 28/11/2008) adoptés par le Conseil de Communauté et applicables aux comptes afférents à l'exercice 2009 ;

VU les différents documents budgétaires (Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2016 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-377 du 16 juin 2017 approuvant le Compte administratif pour l'exercice 2016 du Budget principal et des Budgets

annexes y compris le compte financier de la régie du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), de la régie de l'Eau Industrielle et de la régie des Restaurants du personnel et des élus de Bordeaux Métropole.

VU les avis rendus par les Conseil d'exploitation des Régies, Service public d'assainissement non collectif (SPANC) (en date du 04 mai 2017), Eau industrielle (en date du 04 mai 2017) et des Restaurants du personnel et des Élus de la Communauté (en date du 08 juin 2017) ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il y a obligation d'inscrire les résultats de l'exercice 2016 au budget 2017,

DECIDE

Article unique :

Les propositions d'affectation des résultats 2016 des différents budgets tels que présentés dans l'annexe 1 jointe sont approuvées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 20 JUILLET 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 20 JUILLET 2017	le Vice-président,
	Monsieur Patrick BOBET